Procès-verbal du conseil d'administration
du 13 mars 2025

Le conseil d'administration de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 13 mars 2025 à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). La séance s'ouvre à 14 h 40.

Membres présents ou représentés (15) :

Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
Mme Audrey BERTRAND, représentante élue des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
M. Martin BRIENS, Ambassadeur de France en Italie (procuration à M. Pascal GOSSELIN) ;
Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY, Professeure à l'université Panthéon-Sorbonne ;
Mme Pauline DUCRET, représentante élue des membres ;
Mme Marina FORMICA, Professeure à l'Università degli Studi di Roma "Tor Vergata" (procuration à Mme Catherine SALIOU) ;
M. Bruno FORNARA, représentant élu des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
M. Olivier GINEZ, directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représenté par M. Pascal GOSSELIN ;
M. Nicolas GRIMAL, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ ;
M. Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, directeur d'études à l'EHESS ;
M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique (procuration à M. Pierre-Cyrille HAUTCOEUR) ;
M. Olivier PONCET, Professeur à l'École nationale des chartes (procuration à Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY) ;
M. Vivien PRIGENT, représentant élu des professeurs des universités et personnels assimilés ;
Mme Catherine SALIOU, Professeure à l'université de Paris 8 Vincennes - Saint-Denis ;
M. Bernard STIRN, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Serge SUR.

Personnalités à voix consultative :

Mme Albane COGNÉ, directrice des études à l'EFR ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
Mme Brigitte MARIN, directrice de l'EFR.

Assistaient également à la séance :

Mme Anne-Sophie BOURG, responsable du service des publications de l'EFR ;
Mme Valérie HUET, directrice du Centre Jean Bérard de Naples ;
Mme Cécile MARTINI, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
Mme Bérénice WATY, responsable du service d'appui à la recherche ;
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Compte financier 2024 ;
4. Règles d'usage de la bibliothèque ;
5. Plan égalité professionnelle et lutte contre les discriminations 2025-2027 ;
6. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
7. Questions diverses.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

La directrice de l'EFR informe les membres du conseil que la signature des contrats pluriannuels des Écoles françaises à l'étranger (EFE) et celui du Réseau des Écoles françaises à l'étranger (ResEFE), initialement prévue le 21 mars 2025, est reportée à une date ultérieure et sera organisée en présence du ministre, à l'occasion d'une journée de présentation des Écoles mettant l'accent sur leur rayonnement international et l'innovation.

Le deuxième point d'information a trait au recrutement des membres scientifiques pour la prochaine année universitaire. Sur 64 candidatures (35 femmes et 29 hommes) et 7 postes à pourvoir, 12 candidats ont postulé pour la section Antiquité (pour 2 postes), 13 pour le Moyen Âge (pour 2 postes) et 39 candidats pour les Époques moderne et contemporaine (pour 3 postes). Aucun maître de conférences n'a candidaté ; on dénombre 47 premières candidatures, dont 26 doctorants. Pour ce qui a trait à la nationalité des candidats, on compte 37 Français (58 % des candidatures), 20 Italiens (31 % des candidatures), puis en proportion mineure des candidats de nationalité grecque, allemande, brésilienne, polonaise, turque, algérienne ou espagnole. Quant à l'âge des candidats, 12 % ont moins de 30 ans, et 40 % moins de 32 ans. La priorité est donnée aux candidats ayant soutenu leur thèse dans les 5 ans précédant leur candidature à l'École française de Rome.

Vingt-cinq candidats ont été auditionnés. Le classement, approuvé par le conseil scientifique en matinée de ce jour, est le suivant :

Antiquité

- Kévin Blary ; sujet de recherche : « L'espace de la procédure judiciaire de droit privé dans la Rome républicaine et au début du Principat : oralité, gestuelle et cohésion civique »
- Aude Durand ; sujet de recherche : « Ordre social, mémoires familiales et fabrique urbaine à Pompéi. Essai d'histoire sociale »

Moyen Âge :

- Maureen Boyard ; sujet de recherche : « L'économie de la faim dans la péninsule italienne. Vivre et penser la faim de Grégoire le Grand à Urbain II (VIe–XIe siècle) »
- Maxime Fulconis ; sujet de recherche : « Habiter l'espace politique de la ville. L'exemple de Viterbe (XIe-XIIIe siècle) »

Époques moderne et contemporaine :

- Samuel Dolbeau ; sujet de recherche : « 'En toute vérité et charité' : socio-histoire de la pratique de la visite apostolique dans les communautés catholiques d'Europe francophone (années 1970-2020) »
- Werner Gaboreau ; sujet de recherche : « *Res Persica in Italia* : Pietro Della Valle, son réseau-érudit et l'Iran safavide (1614-1652) »
- Aude-Marie Lalanne Berdouticq ; sujet de recherche : « L'innovation scientifique au service de la guerre. La sélection médicale des aviateurs, Italie-France (1914-1945) »

La liste complémentaire est la suivante :

1. Louise Gentil, section Moyen Âge ;
2. Inès Anrich, section Époques moderne et contemporaine ;
3. Marin Mauger, section Antiquité ;
4. Héloise Faucherre-Buresi, section Époques moderne et contemporaine ;
5. Bastien Tourenc, section Époques moderne et contemporaine ;
6. Matthieu Gosse, section Époques moderne et contemporaine ;
7. Claudia Bassani, section Moyen Âge.

La directrice de l'EFR remercie les membres de la commission pour la qualité des expertises et des débats. Elle informe le conseil d'administration qu'un bilan sur l'insertion professionnelle des membres sur la période a été présenté en conseil scientifique. Le suivi, existant depuis 1974, a été mis à jour jusqu'à la campagne d'emplois 2024. La conclusion est que le taux d'emploi dans l'ESR est sensiblement le même qu'il y a 20 ans mais la stabilisation intervient plus tardivement dans la carrière (allongement de la durée d'attente après la thèse pour obtenir un poste stable à la sortie de l'EFR). L'analyse pourrait être affinée entre les débouchés et les disciplines, ou encore sur les effets de l'internationalisation des recrutements (qui se traduit par l'augmentation du nombre de membres qui ne sont pas fonctionnaires, mais contractuels).

Le troisième point d'information a trait à l'immobilier. La directrice de l'EFR informe le conseil d'administration que le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) a été transmis au ministère en janvier 2025. Les travaux de réfection des salles de bains au sein du bâtiment de place Navone ont été achevés récemment et, pour le site du palais Farnèse, on assiste également à l'achèvement de la troisième phase des travaux de restauration. Par ailleurs, des travaux anti incendie ont été réalisés fin 2024 dans l'attente de travaux plus structurels qui ne seront entrepris qu'à partir de 2026 et pour lesquels l'EFR a perçu un financement du ministère. Depuis l'incendie de Notre-Dame, on observe une vigilance accrue sur le risque d'incendie. Aussi, depuis octobre 2024, un garde de nuit assure-t-il une veille la nuit et les jours fériés à l'intérieur du palais, qui se traduit par une charge supplémentaire pour l'établissement.

La directrice signale que l'année 2025 sera pour l'EFR une année difficile, avec un déficit et un prélèvement sur fonds de roulement important. D'autres événements viendront grever le budget, comme la revalorisation des grilles de salaires du personnel local, avec des arriérés depuis 2022. Par ailleurs, l'augmentation de l'indemnité de résidence à l'étranger au 1er janvier 2025 pèse également sur ces prévisions. L'établissement dispose d'un fonds de roulement confortable permettant pour l'heure de faire face à ces charges.

La directrice rappelle enfin aux membres du conseil quelques dates clés, dont la commémoration de la présence de l'EFR place Navone depuis 50 ans du 15 au 17 mai 2025. Pour le palais Farnèse, une nuit de cent-cinquantenaire sera organisée en concomitance avec les Journées du patrimoine, le 27 septembre 2025, et les membres des conseils y seront invités.

Le représentant du ministère informe que la signature des contrats sera prévue au cours d'un événement d'ampleur, malgré le report.

La directrice complète ses informations par l'annonce de la mise en service du nouveau site des publications, qui présente le catalogue complet selon une nouvelle interface graphique et permet également la vente des livres en ligne.

3. Compte financier 2024

Le budget initial de l'année 2024 avait été adopté avec un déficit de 776 000 euros. En exécution, ce déficit est ramené à 340 000 euros, du fait de l'augmentation des recettes. Le premier graphique met en évidence l'évolution des crédits de paiement entre 2021 et 2024, lesquels sont passés de 7 057 000 euros à 8 419 000 euros. Parallèlement, les recettes n'ont progressé que de 650 000 euros (entre autres par un versement important en 2023 du fait d'un financement du conseil européen de la recherche (ERC) pour le démarrage d'un projet (Rotarom17)). Le taux d'exécution global pour l'année 2024 se monte à 97,1% en crédits de paiement.

❖ *Tableau des emplois*

Pendant les années de 2020 à 2022, l'établissement a été en sous-consommation de son plafond d'emplois, notamment du fait de la pandémie du Covid. Entre 2023 et 2024, on constate un accroissement du nombre d'équivalents temps plein travaillés (ETPT, +2,7) qui s'explique par le recrutement d'une chargée de coordination de la recherche et de valorisation et d'une gestionnaire pour les ressources fléchées, outre les recrutements ponctuels (un en bibliothèque et un gestionnaire au Centre Jean Bérard). Sur les emplois hors plafond, on compte 6,9 ETPT, contre 3,7 ETPT en 2023. Au 31 décembre 2024, 9 personnes étaient recrutées pour ces programmes, dont 4 contrats initiés en septembre.

La diapositive suivante donne un aperçu de l'évolution des dépenses, à savoir une augmentation de 850 000 euros en personnel entre 2021 et 2024, 445 000 euros en fonctionnement et 73 000 euros en investissement.

❖ *Les dépenses*

Personnels

Les dépenses de personnels peuvent être décomposées en trois grandes enveloppes : personnels de droit français (agents publics), personnels de droit italien (droit privé) et personnels embauchés sur recettes fléchées (également de droit privé italien). Les autres dépenses de personnels correspondent aux tickets restaurants et aux contrats de vacations occasionnelles pour les activités scientifiques.

Pour les agents publics, les dépenses ont progressé de 462 000 euros entre 2021 et 2024 alors que le nombre d'ETPT n'a progressé que de 0,7 ETPT et que le nombre d'agents titulaires de la fonction publique a baissé. Parmi les éléments de rémunération de cette catégorie de personnels, le traitement indiciaire a connu une revalorisation du point d'indice ; l'indemnité de résidence à l'étranger (IRE) s'est montée à 1 443 000 euros en 2024, avec une augmentation de 274 000 euros entre 2021 et 2024 (dont 114 000 euros entre 2023 et 2024) et une augmentation est déjà prévue en 2025. Malgré le recrutement de deux membres scientifiques percevant une indemnité de résidence avec abattement de 85 % du fait de leur recrutement en Italie et le départ d'un membre en janvier 2025, une augmentation pour 2025 sera déjà à prévoir. Enfin les cotisations pour les pensions civiles ont également augmenté, de 60 000 euros entre 2021 et 2024, alors que le nombre d'agents titulaires de la fonction publique a baissé (-0,3 ETPT) ; cette augmentation est également liée à l'augmentation

de la valeur du point d'indice, en sachant que les membres scientifiques cotisent aux pensions civiles sur leur indice réel et non sur l'indice plafonné pour le traitement indiciaire.

Pour ce qui concerne le personnel de droit local, l'augmentation entre 2023 et 2024 se monte à 73 000 euros. En 2024, le montant des rémunérations augmente de 123 000 euros du fait de l'augmentation du nombre d'ETPT (+2,3 ETPT) et des effets de la mise en paiement des échelons d'ancienneté, et ce malgré la diminution des versements au titre du *Trattamento di fine rapporto* (TFR), qui passe de 76 000 euros en 2023 à 25 000 euros en 2024. La récente publication du contrat collectif national de la fonction publique italienne sur lequel les rémunérations du personnel local sont adossées prévoit une revalorisation des salaires en 2025 ainsi qu'une rétroactivité pour les années 2022 à 2024. Pour mémoire, ces arriérés de salaire s'étaient montés en 2022, pour les années 2019-2021, à 232 000 euros.

Pour ce qui concerne le personnel sur ressources fléchées, on dénombre 9 personnes rémunérées à ce titre au 31 décembre 2024 (4 personnels sur financement ERC, 3 au titre d'une bourse Marie Curie et 2 au titre de l'ANR). Les rémunérations de ces personnels sont basées sur un accord avec la représentation syndicale locale permettant de déroger au droit commun et d'embaucher les personnes pendant 4 ans, tout en suivant également les évolutions des grilles de salaire de la fonction publique italienne, comme pour le personnel local permanent.

Une diapositive présente les dépenses de personnels par destination (bibliothèque, recherche en SHS, diffusion des savoirs, immobilier et pilotage).

Investissement

La diapositive suivante présente l'évolution des dépenses d'investissement qui s'élèvent à 318 000 euros. Ces dépenses ont concerné la rénovation, pour 52 000 euros, de l'ancien bureau de direction (restauration des décors peints), celle des salles de bain de la résidence place Navone (257 000 euros) et, pour les équipements, l'achat d'un pistolet XRF (64 000 euros), l'achat d'espaces de sauvegarde informatique (35 000 euros), l'achat de mobilier de bureau (11 000 euros), et l'achèvement du site des publications (12 000 euros, sur un coût total de 44 000 euros).

Fonctionnement

Pour les dépenses de fonctionnement, on constate une augmentation de 229 000 euros entre 2023 et 2024. Par destination, les dépenses de formation se décomposent en 128 000 euros de bourses, 72 000 euros d'ateliers doctoraux et 87 000 euros pour le reversement des salaires dans le cadre de l'accueil à l'EFR de contrats doctoraux fléchés. La bibliothèque consacre la moitié de son budget à la documentation. On constate une diminution des dépenses de gestion de la bibliothèque, malgré des dépenses de gardiennage constantes (54 000 euros). Pour ce qui concerne la recherche en SHS, les dépenses d'études se sont montées à 83 000 euros (dont la majeure partie se rattache aux opérations sur recettes fléchées), et celles pour les accueils de chercheurs à 92 000 euros (63 000 euros pour les accueils en délégation, 14 000 euros pour les chercheurs résidents et 5 000 euros pour les boursiers séniors). À noter que depuis 2024, les frais de déménagement des personnels scientifiques, précédemment rattachés à cette destination, ont été transférés en dépenses de pilotage.

Pour la diffusion des savoirs, on note une dépense de 24 000 euros dans le cadre de la mise en place de l'exposition « Un musée pour l'École ».

Les dépenses d'immobilier enregistrent une augmentation de 43 000 euros entre 2023 et 2024. Les dépenses de structure sont composées de 132 000 euros pour le ménage des locaux et 110 000 euros pour la blanchisserie et les fluides. Pour l'entretien, avec une augmentation de 45 000 euros entre 2023 et 2024, la somme totale se monte à 94 000 euros, dont 32 000 euros liés aux conséquences de la troisième tranche des travaux au palais Farnèse : le déménagement de bureaux et le relogement de personnels. Pour le site de place Navone, 20 000 euros ont été consacrés au remplacement des groupes frigo.

Comme indiqué précédemment, les dépenses liées aux frais de déménagement des personnels ont été imputées cette année en pilotage (92 000 euros). Les dépenses sur cette destination augmentant ainsi de 117 000 euros entre 2023 et 2024. Pour le support, on remarque une augmentation de l'impôt sur le revenu des sommes perçues au titre de l'occupation de l'espace du bar attenant au bâtiment de place Navone (18 000 euros). Enfin 8 000 euros ont concerné la location temporaire d'un appartement pour un des personnels logés pour la durée des travaux nécessaires au palais Farnèse. Pour l'année 2025 les dépenses de gardiennage coûteront plus cher en raison de la mise en place d'un service de veille anti-incendie au palais Farnèse la nuit et les jours fériés et à l'accroissement des frais de gardiennage du bâtiment de place Navone d'autre part.

❖ *Les recettes*

Les recettes, estimées au budget initial de 2024, à 7 680 000 euros, sont de 8 079 000 euros au compte financier 2024. Les recettes fléchées s'élèvent à 505 000 euros en 2024, pour 14 programmes au total. Pour les autres financements publics, les recettes se montent à 164 000 euros. Parallèlement, la subvention pour charge de service public (SCSP), qui représente 6 791 000 euros (84 % des recettes budgétaires totales), peut être décomposée en trois volets : la masse salariale (5 202 000 euros), le fonctionnement (1 442 000 euros) et les financements fléchés (70 000 euros pour les accueils d'enseignants-chercheurs en délégation et 77 000 euros pour le financement des contrats doctoraux). Toutefois, la masse salariale s'est élevée à 5 306 000 euros et les contrats doctoraux à 87 000 euros. La subvention pour SCSP ne couvre désormais plus les dépenses effectives. La subvention pour les investissements est de 100 000 euros.

Les recettes propres, s'élevant à 521 000 euros (536 000 euros en 2023), se décomposent en recettes au titre des droits d'inscription en bibliothèque (19 000 euros), en encaissements des visites de la zone archéologique (convention passée avec l'entreprise effectuant des visites du stade de Domitien) à hauteur de 28 000 euros, et les produits de l'activité (publications et hébergement), pour 413 000 euros.

La diapositive suivante montre en détail les produits de l'activité, passés de 436 000 euros à 413 000 euros (-23 000 euros). Les ventes des publications représentent 118 000 euros (dont 12 000 euros pour le Centre Jean Bérard), les recettes de l'hébergement 172 000 euros (dont 23 000 euros pour le Centre Jean Bérard), et l'indemnité d'occupation du bar 84 000 euros (120 000 euros à compter de l'année 2025).

L'agent comptable de l'EFR rappelle que les travaux de rénovation menés dans les salles de bain des 36 chambres de la résidence ont fait diminuer le nombre de chambres disponibles et partant, de nuitées (- 1000). Malgré cela, le taux d'occupation de la résidence a été en 2024 de 77 %, contre 68 % en 2023.

❖ *Équilibre financier*

Exécution comptable

L'exécution comptable retrace toutes les charges et les produits, sans l'investissement. Le budget initial prévoyait 598 000 euros de perte comptable, il est de 400 000 en exécution. On constate 108 000 euros de variation entre la prévision au budget rectificatif n° 2 et l'exécution. Entre 2023 et 2024, les charges ont augmenté de 8 % soit 692 000 euros, dont 344 000 euros en personnel et 347 000 euros en fonctionnement (dont 113 000 euros de provisions). Les subventions de l'État se montent à 7 050 k€, dont 259 000 euros provenant des financements de l'ANR. Les autres subventions se montent à 215 000 euros, les produits constatés au titre des opérations financées par l'ERC passant de 81 000 euros en 2023 à 302 000 euros en 2024.

La capacité d'autofinancement est de 38 275 euros en 2024, soit le résultat de l'exercice corrigé des dotations aux amortissements (1 133 610 euros) et de la quote-part reprise au résultat du financement de l'actif. À la capacité d'autofinancement s'ajoute la subvention reçue au titre de la prévention incendie, qui porte à un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 318 235 euros. En 2024, le fonds de roulement s'élève à 3 752 000 euros, soit 170 jours de dépenses de fonctionnement. Le fonds de roulement disponible (fonds de roulement déduit des provisions) s'élève à l'équivalent de 110 jours de dépenses de fonctionnement.

La dernière diapositive, qui fait état des opérations liées aux recettes fléchées, montre une trésorerie excédentaire (14 programmes financés au 31 décembre 2024).

Le projet de délibération est porté à connaissance des membres du conseil d'administration.

S. Sur demande des précisions sur le statut des personnels locaux et s'il existe un accord entre l'établissement et l'État italien sur leurs rémunérations. La directrice de l'EFR répond qu'il n'y a pas d'accord entre l'État italien et l'EFR. Seul un accord pour éviter la double imposition des personnels de nationalité française est prévu (Convention du 4 octobre 1989). S. Sur demande des précisions sur la nature des impôts payés au titre de l'établissement. L'agent comptable répond que l'EFR prélève l'impôt à la source pour les personnels de nationalité italienne, paye l'impôt sur les sociétés au titre de l'indemnité versée par le bar attenant au bâtiment de la place Navone ainsi que la TVA en Italie pour l'activité de vente de ses publications.

Sur l'augmentation de l'indemnité de résidence à l'étranger, le représentant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche fait remarquer que celle-ci est supportée par le ministère de tutelle alors même qu'elle est décidée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Ce dernier gère ces évolutions des IRE sur la base d'une enveloppe globale, les augmentations dans certains pays pouvant être compensées par des baisses dans d'autres pays. Il s'enquiert par ailleurs du pourcentage d'augmentation au 1er janvier 2025. Celle-ci est de 8 %. Il remarque enfin que le déficit est moins important que prévu, que le taux d'exécution en personnel et en fonctionnement est satisfaisant et que le fonds de roulement se situe largement au-delà des seuils prudentiels. Il indique que la notification pour l'année 2025 devrait être transmise prochainement, après la validation des enveloppes par le CNESER.

S. Sur demande si des intérêts sont perçus sur le fonds de roulement. L'agent comptable répond que les établissements publics ayant l'obligation de déposer leurs fonds au Trésor Public, aucun intérêt n'est perçu.

La directrice de l'EFR, rappelle le bon niveau de fonds de roulement de l'EFR mais s'inquiète toutefois pour les années futures, d'une situation déficitaire qui ne peut se prolonger durablement.

P.-C. Hautcoeur indique que certains établissements utilisent les recettes fléchées pour leurs dépenses courantes. La directrice de l'EFR répond que l'établissement n'est pas dépendant des recettes fléchées, celles-ci n'étant utilisées que pour accueillir d'autres chercheurs ou se constituer partenaire de programmes que l'établissement ne pourrait accueillir individuellement. P.-C. Hautcoeur demande quels sont les avantages perçus pour l'établissement. L'agent comptable de l'EFR indique que 50 000 euros au titre du préciput ont contribué à financer les dépenses de la gestionnaire recrutée pour la gestion de l'intégralité des programmes financés par des agences de moyens. Il n'y a pas de bénéfices pour l'établissement sur ces opérations.

La directrice conclut que l'établissement étant de taille modeste, il lui serait possible de gérer deux programmes ERC concomitants au maximum, alors que 8 programmes ANR et 3 bourses Marie Curie sont déjà en cours d'exécution.

Le conseil d'administration approuve le compte financier de l'année 2024 à l'unanimité.

4. Règles d'usage de la bibliothèque

Le document présenté en mode suivi des corrections fait état d'un simple toilettage : il entérine notamment la libéralisation de l'usage du scanner (dans les faits, les scans étaient gratuits depuis 2021), ainsi que le fait que les usagers pourront l'utiliser en libre accès. Le personnel de la bibliothèque rappelle aux usagers et lecteurs que la réglementation italienne autorise jusqu'à 15 % de copies d'un ouvrage.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité, moins une abstention, le document sur les règles d'usage en bibliothèque.

5. Plan égalité professionnelle et lutte contre les discriminations

Le plan égalité professionnelle et lutte contre les discriminations est présenté, selon les indications ministérielles, pour 3 ans ; il s'agit d'une reconduction du premier plan adopté en conseil d'administration en 2021, lequel avait fait l'objet d'une validation par la cellule ministérielle dédiée à ces questions. Le plan reprend les axes obligatoires à mettre en œuvre, à savoir la lutte contre les écarts de rémunération, la garantie de l'égal accès des femmes et des hommes à l'emploi public, l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle, la lutte contre toutes les formes de discriminations.

La directrice de l'EFR informe les membres du conseil d'administration qu'une réflexion est en cours au sein du ResEFE pour mutualiser des référents, comme par exemple le référent Égalité.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le plan pour l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations.

6. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont saisis pour approuver 29 conventions passées depuis la précédente séance, notamment des conventions de reversement avec les universités prenant en charge les contrats doctoraux d'étudiants (au titre du ResEFE), en matière d'aide à la publication lorsque les thèses des membres sont publiées par un partenaire externe, et pour l'organisation d'ateliers de formation. Un autre volet important des conventions passées concerne les accueils de chercheurs et de doctorants. En plus des conventions déjà en cours avec AMU et l'université Paris I, la directrice de l'EFR annonce que la convention avec Sorbonne Université pour l'accueil d'un nouveau doctorant est en voie de finalisation. Une convention concerne un accord passé avec des partenaires de l'*Unione* (institut historique allemand et Institut historique italien pour le Moyen Âge) pour la mise en place d'une bourse postdoctorale partagée. À noter également la convention avec l'ABES qui octroie une subvention pour la poursuite du catalogage rétrospectif dans le SUDOC. Enfin, la directrice de l'EFR fait part de la signature de plusieurs conventions-cadres, avec l'Inrap, l'EHESS, l'Institut français-Centre Saint-Louis et l'université de Laval.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les accords et conventions signés par la directrice de l'EFR par délégation du conseil d'administration.

7. Questions diverses

Aucune question diverse.

La présidente du conseil d'administration rappelle que le prochain conseil (mois de juin 2025) se tiendra en visio-conférence. La séance est close à 16 h 25.